

Actu Banque – Edition spéciale Covid 19 n°8



Pour rester informés, retrouvez les décryptages hebdomadaires d'**Arnaud Bourdeille** qui présente dans l'émission Fréquence Banque de **Radio KPMG** les principaux impacts du Covid 19 sur les établissements financiers, **accessible à tout moment dans l'application Radio KPMG ou sur kpmg.fr**

Ecoutez notre dernier Flash Info du **8 mai** dans laquelle **Arnaud Bourdeille** présente le nouveau paquet bancaire adopté le 28 avril par la Commission Européenne pour permettre aux banques de continuer à financer l'économie réelle et à atténuer les impacts du Covid-19

Dans le prolongement des mesures déjà présentées dans les précédents numéros ([Actu Banque spécial Covid n°1](#), [Actu Banque spécial Covid n°2](#), [Actu Banque spécial Covid n°3](#), [Actu Banque spécial Covid n°4](#), [Actu Banque spécial Covid n°5](#) et [Actu Banque spécial Covid n°6](#) et [Actu Banque spécial Covid n°7](#), d'autres dispositions ont été annoncées et/ou prises visant à atténuer l'impact du Covid-19 sur les établissements financiers.

1. Actualité Banque de France

Pour réduire les effets de la crise sur le système financier, la Banque de France a décidé le 20 avril de modifier ses critères d'éligibilité des créances privées supplémentaires pour accepter :

- Les prêts aux entreprises présentant une probabilité de défaut à un an allant jusqu'à 1,5%, quel que soit le système de notation, et d'une durée résiduelle maximale de 30 ans (contre 5 ans auparavant).
- Les prêts aux entreprises bénéficiant d'une garantie de l'État accordée dans le cadre du plan mis en place par les pouvoirs publics pour aider les entreprises à surmonter les difficultés engendrées par la crise sanitaire du coronavirus.

Pour aller plus loin :

2. Actualité BCE : revue des taux d'intérêts TLTRO III

La BCE a modifié le 30 avril les modalités de ses opérations de refinancement TLTRO III pour soutenir encore davantage l'accès au crédit des ménages et des entreprises dans le contexte actuel de la crise Covid-19.

Pour la période allant du 24 juin 2020 au 23 juin 2021, le taux d'intérêt appliqué à toutes les opérations TLTRO III sera désormais inférieur de 50 bp de base au taux moyen des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème réalisées sur la même période. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est actuellement de 0 %.

Pour les contreparties dont le montant net de prêts éligibles atteint le seuil de performance en matière d'octroi de prêts, le taux d'intérêt appliqué du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 à l'ensemble des opérations TLTRO III sera inférieur de 50 bp au taux d'intérêt moyen de la facilité de dépôt en vigueur sur la même période, et ne dépassera pas - 1 %. Le taux de la facilité de dépôt est actuellement de - 0,5 %.

Pour aller plus loin :

<https://www.banque-france.fr/communiquede-presse/la-bce-recalibre-ses-operations-de-pret-ciblees-afin-de-soutenir-encore-davantage-leconomie-reelle>

3. Actualité BCE : décisions de politique monétaire

Décisions de politique monétaire

La BCE a annoncé le 30 avril les décisions ci-dessous dans le cadre de la politique monétaire :

- Baisse du taux d'intérêt sur les opérations de TLTRO III pendant la période allant de juin 2020 à juin 2021.
- Conduite d'une nouvelle série d'opérations de refinancement à plus long terme non ciblées d'urgence face à la pandémie (PELTRO) pour soutenir les conditions de la liquidité dans le système financier de la zone euro et contribuer à préserver le bon fonctionnement des marchés monétaires (cf. ci-dessous).
- Mise en place du nouveau programme d'achats d'urgence face à la pandémie PEPP (Pandemic Emergency Purchase Program) pour un montant de 750 milliards d'euro.
- Achat de titres dans le cadre de l'APP (Asset Purchase Program) à un rythme mensuel de 20 milliards d'euro.
- Réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance achetés dans le cadre de l'APP pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.
- Maintien du taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt

La BCE se dit prête et préparée à augmenter la taille du programme PEPP et à en ajuster la composition, autant que de besoin et aussi longtemps que cela sera nécessaire.

Pour aller plus loin :

<https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2020/html/ecb.mp200430~1eaa128265.en.html>

4. Actualité BCE : PELTRO

La BCE a annoncé le 30 avril son intention de conduire une nouvelle série de 7 opérations de refinancement à plus long terme supplémentaires, appelées opérations de refinancement à plus long terme d'urgence face à la pandémie ou PELTRO (Pandemic Emergency Longer-Term Refinancing Operations).

Ces opérations ont pour objectif de :

- soutenir la liquidité du système financier de la zone euro ;
- préserver le bon fonctionnement du marché monétaire en fournissant un filet de sécurité effectif après l'arrivée à échéance des opérations de refinancement à plus long terme qui ont été réalisées depuis mars 2020.

Les établissements participant aux PELTRO pourront bénéficier des mesures d'assouplissement des garanties en vigueur jusqu'à fin septembre 2021.

Les PELTRO seront proposées à des conditions très accommodantes avec un taux d'intérêt inférieur de 25 bp au taux moyen appliqué aux opérations de refinancement actuelles (actuellement de 0%).

Pour aller plus loin :

https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2020/html/ecb.pr200430_1~477f400e39.en.html

Contacts

[Fabrice Odent](#)

Associé Responsable du secteur Banque
01.55.68.72.27

[Sylvie Miet](#)

Associée Responsable du département Réglementaire Bancaire
01.55.68.74.49

[Jean-François Dandé](#)

Associé audit banque et spécialiste des instruments financiers
01.55.68.68.12

[Arnaud Bourdeille](#)

Responsable des activités d'audit bancaire
01.55.68.62.11

[Stéphane Salabert](#)

Associé en charge des sujets conformité
01.55.68.73.39

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

** «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.*

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.